



No de résolution
ou annotation

**Séance
ordinaire
14 juillet 2020**

20-07-74

20-07-75

Procès-verbal du conseil de la municipalité de Sainte-Marthe

Séance ordinaire du 14 juillet 2020

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil de la municipalité de Sainte-Marthe, tenue le mardi 14 juillet 2020 à 20 h 16 par voie de téléconférence considérant le décret du gouvernement du Québec numéro 177-2020 déclarant l'état d'urgence sanitaire sur tout le territoire québécois, et tous les autres décrets subséquents, notamment les décrets numéros 222-2020, 388-2020, 418-2020, 460-2020, 478-2020, 483-2020, 501-2020, 509-2020, 531-2020, 544-2020, 572-2020, 593-2020, 630-2020, 667-2020, 690-2020 et 717-2020 prolongeant cet état d'urgence et l'arrêté 2020-029 de la ministre de la Santé et des Services sociaux permettant au conseil de siéger à huis clos et à prendre part, délibérer et voter à une séance par tout moyen de communication.

Monsieur le maire François Pleau;

Messieurs les conseillers Claude Gravel, Carl Verreault, Carl Dupras, Gilbert Séguin et mesdames les conseillères Jacqueline Lavergne, Jinny Brunelle;

formant quorum sous la présidence de monsieur le maire.

Monsieur le directeur général Michel Bertrand ainsi que madame la directrice générale associée Claudia Baril sont également présents.

PÉRIODE DE RECUEILLEMENT

Le directeur général fait la lecture de la prière.

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé

QUE l'ordre du jour soit adopté comme suit :

1. Période de recueillement
2. Adoption de l'ordre du jour
3. États financiers au 31 décembre 2019
4. Approbation des comptes payés et à payer
5. Adoption du projet de règlement 167-20 et consultation publique
6. Rôle triennal d'évaluation pour les années 2021, 2022 et 2023
7. Relevé sanitaire – Deuxième étape de réalisation
8. Entretien du réseau routier municipal – Scellant / béton bitumineux
9. Location du Centre social et sportif
10. Entente intermunicipale avec la ville de Rigaud – Camp de jour
11. Correspondance
12. Période de questions
13. Levée ou ajournement de la séance ordinaire

Ont voté POUR : Mesdames les conseillères Jinny Brunelle, Jacqueline Lavergne et Messieurs les conseillers Claude Gravel, Carl Dupras, Carl Verreault et Gilbert Séguin.

*** ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ ***

ÉTATS FINANCIERS AU 31 DÉCEMBRE 2019

Monsieur Michel Poirier, CPA, de la firme d'experts-comptables Poirier & Associés, dépose le rapport financier pour l'exercice terminé le 31 décembre 2019, en commente les points principaux et se montre disponible pour répondre aux questions des membres du conseil municipal.

Il est proposé

D'ADOPTER les états financiers vérifiés pour 2019, tels que présentés par la firme d'experts-comptables Poirier & Associés.



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du conseil de la municipalité de Sainte-Marthe

Ont voté POUR : Mesdames les conseillères Jinny Brunelle, Jacqueline Lavergne et Messieurs les conseillers Claude Gravel, Carl Dupras, Carl Verreault et Gilbert Séguin.

*** ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ ***

APPROBATION DES COMPTES PAYÉS ET À PAYER

Il est proposé

20-07-76

D'ACCEPTER les comptes payés et à payer tels que déposés (document no 2020-07-14 CTES) à la présente séance ordinaire par le directeur général et d'autoriser les paiements dont le montant total des chèques émis est de 68 426,31 \$, celui des paiements électroniques par AccèsD Affaires Desjardins de 47 527,07 \$, celui en salaire net et déplacements totalisant 27 325,54 \$ et enfin, en salaire net des élus d'un total de 6 401,59 \$, l'ensemble des comptes payés et à payer totalisant 149 680,51 \$ et ce, incluant les frais juridiques le cas échéant.

Ont voté POUR : Mesdames les conseillères Jinny Brunelle, Jacqueline Lavergne et Messieurs les conseillers Claude Gravel, Carl Dupras, Carl Verreault et Gilbert Séguin.

*** ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ ***

ADOPTION DU PROJET DE RÈGLEMENT 142-2

Il est proposé

20-07-77

D'ADOPTER le projet de règlement no 167-20 en matière d'urbanisme;

DE FIXER au 29 juillet 2020 à 19 h 30 la consultation publique nécessaire à ce processus.

Ont voté POUR : Mesdames les conseillères Jinny Brunelle, Jacqueline Lavergne et Messieurs les conseillers Claude Gravel, Carl Dupras, Carl Verreault et Gilbert Séguin.

*** ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ ***

RÔLE TRIENNAL D'ÉVALUATION POUR LES ANNÉES 2021, 2022 ET 2023

ATTENDU QUE le prochain rôle triennal d'évaluation sera effectif le 1^{er} janvier prochain;

ATTENDU QUE le Projet de loi n° 48, *Loi visant principalement à contrôler le coût de la taxe foncière agricole et à simplifier l'accès au crédit de taxes foncières agricoles*, aura des impacts sur les montants de compensations du gouvernement provincial qui découleront de sa mise en application;

ATTENDU QUE l'analyse des informations connues à ce jour concernant les possibles compensations gouvernementales associées au Projet de loi n° 48, en vigueur depuis le 17 mars 2020 mais dont les détails d'application suivront par règlement ou décret à l'automne 2020, convergent vers le fait que la municipalité a intérêt à procéder à une équilibrage plutôt qu'une reconduction de son rôle d'évaluation, malgré des honoraires supplémentaires de 8 700 \$;



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du conseil de la municipalité de Sainte-Marthe

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé

20-07-78

D'ACCEPTER la proposition de la firme Les Estimateurs professionnels Leroux, Beaudry, Picard et associés inc. au montant de 19 600 \$, taxes en sus, pour équilibrer le rôle triennal d'évaluation 2021-2022-2023 qui sera déposé au plus tard au 1^{er} novembre 2020.

Ont voté POUR : Mesdames les conseillères Jinny Brunelle, Jacqueline Lavergne et Messieurs les conseillers Claude Gravel, Carl Dupras, Carl Verreault et Gilbert Séguin.

*** ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ ***

RELEVÉ SANITAIRE – DEUXIÈME ÉTAPE DE RÉALISATION

ATTENDU QUE le conseil a adopté la résolution no 20-06-67 lors de la séance ordinaire du 9 juin 2020;

ATTENDU QUE Groupe Hémisphères a depuis l'adoption de cette résolution communiqué avec la municipalité pour l'informer que les mesures sanitaires émises par la Santé publique en lien avec la pandémie au coronavirus COVID-19 ont évoluées ces derniers temps et permettent maintenant de pouvoir réaliser le mandat tel qu'attendu par le MELCC;

ATTENDU QUE la municipalité a un lien contractuel avec Groupe Hémisphères et dans la mesure où cette firme a la possibilité de réaliser la suite de son mandat en 2020 tel qu'initialement prévu, la municipalité se doit de lui permettre de le réaliser, et inversement, Groupe Hémisphères a l'obligation contractuelle de compléter son mandat tel que convenu lors de l'octroi dudit contrat en 2019;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé

20-07-79

D'ABROGER la résolution no 20-06-67 adoptée le 9 juin dernier;

D'AUTORISER Groupe Hémisphères à compléter à compter du mois d'août 2020 le relevé sanitaire entrepris en 2019.

Ont voté POUR : Mesdames les conseillères Jinny Brunelle, Jacqueline Lavergne et Messieurs les conseillers Claude Gravel, Carl Dupras, Carl Verreault et Gilbert Séguin.

*** ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ ***

ENTRETIEN DU RÉSEAU ROUTIER MUNICIPAL – SCCELLANT / BÉTON BITUMINEUX

ATTENDU QUE l'ingénieur-conseil de la municipalité a recommandé l'an dernier l'application de scellant à certaines fissures apparentes sur différentes chaussées de la municipalité;

ATTENDU QUE lorsqu'appliqué aux bons endroits, le retour sur investissement est valable et techniquement démontré par les ingénieurs;

ATTENDU QU'en 2019, la municipalité a appliqué du scellant, tel que recommandé par notre ingénieur, sur certains tronçons des routes municipales;

ATTENDU QUE suite au dernier hiver, il a été constaté que le scellant est demeuré intact et semble démontrer l'efficacité à se prémunir de la formation de plusieurs nids-de-poule;



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du conseil de la municipalité de Sainte-Marthe

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé

20-07-80

D'AUTORISER l'administration municipale à procéder à l'application, par l'entremise d'une entreprise spécialisée en la matière, aux endroits jugés propices de bénéficier de ce produit et ce, à même l'enveloppe budgétaire de 60 000 \$ accordée par le conseil pour procéder également aux rapiécages en béton bitumineux aux endroits jugés nécessaires sur le réseau routier.

Ont voté POUR : Mesdames les conseillères Jinny Brunelle, Jacqueline Lavergne et Messieurs les conseillers Claude Gravel, Carl Dupras, Carl Verreault et Gilbert Séguin.

*** ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ ***

LOCATION DU CENTRE SOCIAL ET SPORTIF

ATTENDU QUE la pandémie au coronavirus (COVID-19) a amené les autorités provinciales en Santé publique à émettre diverses directives visant à limiter la propagation de ce virus;

ATTENDU QUE malgré la levée de certaines restrictions quant aux rassemblements, le nombre de participants permis etc., des mesures de contrôle sont toujours en place et la municipalité a l'obligation de les faire appliquer à titre d'exploitant d'un espace public tel que le Centre social et sportif;

ATTENDU QUE le modèle d'affaires relatif à la location du Centre social et sportif de type « libre service » ne permet pas d'effectuer les suivis attendus par la Santé publique quant aux types de rassemblements, la distanciation sociale à respecter, l'éventuelle obligation du port du couvre-visage, etc.;

ATTENDU QUE d'embaucher une ressource pour être présente toute la durée des événements afin de voir aux respects des règles sanitaires de la Santé publique n'est pas envisageable;

ATTENDU QUE sans mesure de contrôle, la municipalité pourrait s'exposer à être identifiée dans les médias comme étant un organisme public ayant fermé les yeux sur les normes sanitaires à devoir faire respecter et ayant provoqué une éclosion dudit coronavirus, le cas échéant;

ATTENDU QUE la municipalité ne souhaite pas que des éclosions à la COVID-19 soient provoquées par sa façon de procéder aux locations du Centre social et sportif et son impossibilité à faire respecter, tel qu'entendu par la Santé publique, les différentes mesures sanitaires édictées par cette dernière;

ATTENDU QU'une nouvelle révision de la situation suite à l'évolution constante des mesures sanitaires par les autorités provinciales sera effectuée à la fin du mois d'août prochain;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé

20-07-81

DE SUSPENDRE les locations du Centre social et sportif jusqu'au 31 août 2020;

DE RÉSERVER le Centre social et sportif aux besoins de la municipalité tel que lors des éventuelles séances du conseil ou consultations publiques par exemples, donc pour les événements pour lesquels la municipalité est en mesure de faire appliquer les différentes mesures sanitaires attendues par les autorités provinciales.



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du conseil de la municipalité de Sainte-Marthe

Ont voté POUR : Mesdames les conseillères Jinny Brunelle, Jacqueline Lavergne et Messieurs les conseillers Claude Gravel, Carl Dupras, Carl Verreault et Gilbert Séguin.

*** ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ ***

ENTENTE INTERMUNICIPALE AVEC LA VILLE DE RIGAUD – CAMP DE JOUR

Il est proposé

20-07-82

D'AUTORISER monsieur le maire François Pleau et monsieur le directeur général Michel Bertrand à signer pour et au nom de la municipalité le document d'entente intermunicipale préparée par la ville de Rigaud concernant le camp de jour de l'été 2020, et plus particulièrement en ce qui a trait à l'inscription d'enfants à besoins particuliers, malgré le fait que pour la présente année, aucun dont le lieu de résidence est Sainte-Marthe n'est inscrit à ce camp de jour.

Ont voté POUR : Mesdames les conseillères Jinny Brunelle, Jacqueline Lavergne et Messieurs les conseillers Claude Gravel, Carl Dupras, Carl Verreault et Gilbert Séguin.

*** ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ ***

CORRESPONDANCE

Monsieur le maire, monsieur le directeur général ainsi que madame la directrice générale associée résumant et font lecture de l'essentiel de la correspondance reçue au cours des dernières semaines.

PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucune assistance et aucune transmission de question écrite ou autrement formellement adressée au conseil au préalable de cette séance conformément à l'arrêté 2020-049 du gouvernement du Québec en lien avec le contexte de la pandémie à la COVID-19.

LEVÉE OU AJOURNEMENT DE LA SÉANCE ORDINAIRE

À 21 h 03,

Il est proposé

20-07-83

QUE la présente séance soit levée

Ont voté POUR : Mesdames les conseillères Jinny Brunelle, Jacqueline Lavergne et Messieurs les conseillers Claude Gravel, Carl Dupras, Carl Verreault et Gilbert Séguin.

*** ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ ***